

TELEGRAMME

VOTATIONS FEDERALES DU 4 MARS 2018



à utiliser en cas d'impossibilité de transmettre les résultats via internet

--	--	--

No de commune

RESULTATS

COMMUNE : Anniviers

1816

Citoyens habiles à voter en matière fédérale

Manière de voter :

- a. votes par correspondance (voie postale) : 926
b. votes par dépôt à la commune : 202
c. votes à l'urne : 53

1. Arrêté fédéral du 16 juin 2017 concernant le nouveau régime financier 2021

bulletins entrés : 1163 blancs : 52 nuls : 1
bulletins valables : 1110
OUI : 848
NON : 212

2. Initiative populaire du 11 décembre 2015 "Oui à la suppression des redevances radio et télévision (suppression des redevances Billag)"

bulletins entrés : 1179 blancs : 23 nuls : 0
bulletins valables : 1156
OUI : 279
NON : 877

RESULTATS A COMMUNIQUER IMMEDIATEMENT APRES LE DEPOUILLEMENT AU No 027/606.23.30, SI LA TRANSMISSION NE PEUT ÊTRE EFFECTUEE VIA INTERNET.

Ce télégramme ne remplace pas les procès-verbaux signés de la votation. Les procès-verbaux doivent nous être transmis immédiatement après le dépouillement par courriel (votations-abstimmungen@admin.vs.ch). Les procès-verbaux doivent ensuite être adressés, par voie postale (courrier A), le lundi 5 mars 2018 au plus tard, au Service des affaires intérieures et communales, avenue de la Gare 39, 1950 Sion.

No de téléphone d'un responsable communal
atteignable le dimanche 4 mars 2018 :